



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 21871

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le fait qu'EDF est obligée d'acheter l'électricité produite par les éoliennes à deux ou trois fois sa valeur réelle. Il en résulte des bénéfices considérables pour les sociétés qui installent les éoliennes. Par contre, au fur et à mesure que de nombreuses éoliennes s'implantent, un surcoût rejaillit inéluctablement sur les consommateurs d'électricité. Au moment où les pouvoirs publics font du pouvoir d'achat des français une priorité, elle souhaiterait qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'il conviendrait d'instaurer, pour les éoliennes qui seraient implantées à l'avenir, un tarif plus rapidement dégressif dans le temps afin que, par exemple, au bout de 7 ou 8 ans (et non au bout de 15 ans), l'électricité soit rachetée à sa valeur réelle.

Texte de la réponse

Les tarifs d'obligation d'achat pour l'éolien sont, d'ores et déjà, dégressifs. Aujourd'hui, le tarif d'achat pour l'éolien terrestre, d'environ 82 euros/MWh pour les dix premières années d'exploitation, est dégressif pour les cinq dernières années. Les tarifs d'obligation d'achat pour l'éolien sont adaptés aux coûts de cette filière et intègrent une dégressivité, permettant de prendre en compte la diversité des situations d'exploitation des installations et les gains de productivité attendus. Chaque année, il est de plus procédé à une diminution de 2 % en euros constants en cours d'exercice, du tarif applicable aux installations nouvelles entrant dans le dispositif. Concernant le financement du développement de l'éolien, celui-ci représente aujourd'hui 0,3 euro/MWh pour le consommateur final domestique, soit environ 0,3 % de leur facture d'électricité. En tout état de cause, le Gouvernement est très soucieux des dépenses d'électricité pour les consommateurs. C'est pour cela qu'il souhaite le maintien des tarifs réglementés qui assurent aux Français un prix compétitif pour leur fourniture d'électricité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21871

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3593

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6376